

08.460 – Iv.pa. Roth-Bernasconi
Pour un service volontaire, militaire ou civil, pour les femmes et les hommes
Maria ROTH-BERNASCONI – avril 2009

- ✓ Le **2 octobre 2008**, MRB dépose au CN l'initiative parlementaire en titre.
- ✓ Le **23 février 2009**, la CPS-N décide, par 17 voix contre 7, d'en proposer le rejet.

Mesdames, Messieurs, Cher-e-s collègues,

Dans le nécessaire débat sur la sécurité, faut-il cramponner ses souliers à clous à l'obligation de servir et autres mythes fondateurs de l'armée suisse? Ou faut-il repeindre les treillis en rose, prôner l'amour plutôt que la guerre et abolir la « grande muette » ? Ni l'un ni l'autre, selon mon initiative parlementaire. Cette initiative présente un **compromis cohérent entre les positions conservatrice et abolitionniste**. Mesurée, elle **vis** la simple suspension de l'obligation de servir, et le maintien de l'armée de milice. Réaliste, elle entend permettre à l'armée de mieux répondre aux nouveaux risques en **prônant un volontariat, de nature militaire ou civile, ouvert aux hommes comme aux femmes**. C'est donc au-delà des idéologies stériles, et de manière dépassionnée, que je vous saurais gré d'entendre ces quelques arguments en faveur de ma proposition.

Un mot sur **l'obligation de servir**, d'abord. Faite aux hommes uniquement, celle-ci **contredit le principe constitutionnel d'égalité entre hommes et femmes**. Il s'agit donc **d'étendre cette obligation aux femmes, ou alors de la suspendre pour les hommes**. La **première solution –l'extension- mènerait à une armée surdimensionnée, ce qui est déjà le cas** aujourd'hui. Si l'on vise un effectif efficient de 50'000 soldat-e-s, ce sont actuellement 20'000 jeunes hommes qu'il faut occuper en leur impartissant des tâches inutiles, voire rébarbatives ! D'après le président du PDC lui-même, « *l'obligation de servir dans l'armée débouche sur la formation d'un nombre de soldats supérieur aux besoins réels de la nouvelle Armée XXI*. Il en résulte des dépenses supplémentaires

inutiles de l'ordre de 150 millions de francs ». ¹ Cette surcapacité de l'armée est un frein à la réalisation des objectifs budgétaires fixés par le Conseil fédéral.

Par ailleurs, aujourd'hui déjà, **près de la moitié des 13'000 hommes aptes à servir se font exonérer en passant par la dite voie bleue : imaginez l'ampleur du phénomène si les femmes étaient soumises à l'obligation ! Une obligation de servir qui, d'un point de vue éthique, n'est plus défendable aujourd'hui.** En effet, celle-ci n'est acceptable qu'en cas de péril extraordinaire, et en dernier ressort. Or, comme vous le savez, la Suisse n'est pas, à l'heure qu'il est, soumise à un danger majeur...

Ce n'est donc pas un hasard si près de deux personnes sur trois (60%) s'opposent au système actuel, et que 31% sont en faveur d'une armée volontaire. ² Car **l'armée volontaire a de nombreuses vertus. La première tient en un mot : motivation. Les nouveaux risques** –ceux liés au climat, aux catastrophes naturelles, à la pauvreté mondiale ou au terrorisme- **requièrent un moindre nombre de personnes désireuses de se former dans des domaines pointus et exigeants.** Quant à notre contribution au maintien de la paix sur le plan international, elle exige des recrues fortement motivées, une motivation qui ne peut s'obtenir que sur base volontaire.

En outre, le service volontaire est compatible avec le système de milice, profondément ancré en Suisse. Si mon initiative laisse la porte ouverte à plusieurs modèles possibles, l'idée est de mettre sur pied une armée volontaire de milice, combinée à un noyau de professionnels. ³ A celles et ceux qui craignent que ce modèle ne signifie un déclin de l'armée et une insuffisance d'effectifs, rappelons qu'il s'inspire de **l'exemple réussi des**

¹ Cf. iv.pa. 05.409.

² Cf. sondage effectué par l'institut ISOPUBLIC le 25 juillet 2008 et rapporté dans le *Matin dimanche* du 17 août.

³ Estimation donnée par le PS : 38'000 volontaires de milice, engagés sur la base d'un contrat de travail + 12'000 militaires de carrière + 4'000 employé-e-s civils pour l'administration, la logistique, les places d'aviation et les places d'armes + 500 apprenti-e-s.

21 (et bientôt 25) pays européens qui ont levé l'obligation de servir.⁴ Ces pays ont bien sûr prévu des **systèmes d'incitations ciblées pour motiver les volontaires** : des indemnisations financières mais aussi, question qui me paraît centrale dans l'armée de milice, des engagements en lien avec l'activité civile, pour éviter de n'attirer que les cas sociaux aux propensions de « Rambo » -je pense au drame de la Kander-. **En recrutant davantage de femmes au sein de l'armée et en recrutant auprès de différentes classes d'âge** -puisque le volontariat ne serait plus réservé aux jeunes-, **on aurait toutes les chances de ne pas manquer d'effectifs**. En Italie, le service civil national, introduit en 2001 suite à l'abolition de l'obligation de servir, fait d'ailleurs face à un tel afflux de volontaires que toutes les candidatures ne peuvent être acceptées...

Un mot encore sur la possibilité d'effectuer un service civil. Si nombre de femmes et d'hommes sont prêts à effectuer un service pour la communauté, **beaucoup ne souhaitent pas porter d'arme, mais préfèrent œuvrer pour la paix. Le service civil, désormais reconnu comme un soutien nécessaire à la cohésion sociale du pays, offre cette opportunité aux hommes, et devrait aussi l'offrir aux femmes**. Créer un « service volontaire à la société » qui permette d'opter librement pour le service militaire ou civil, ce serait renforcer encore la liberté de choix, après la récente suppression de l'examen de conscience. Et promouvoir le service civil, ce n'est pas forcément s'opposer au service militaire, mais participer à l'effort global de sécurité, comprise au sens large.

Pour faire un pas constructif vers une politique de sécurité moderne, capable d'intégrer l'égalité hommes-femmes, de faire face aux nouveaux risques militaires et de renforcer la cohésion sociale, **je vous invite** donc, Mesdames, Messieurs, Cher-e-s collègues, à soutenir mon initiative.

⁴ Il s'agit des pays suivants : Belgique, France, GB, Irlande, Pays-Bas, Espagne, Portugal, Italie, Luxembourg, Tchéquie, Slovaquie, etc.